

2017
www.acerfsformation.com



Certifié centre d'examen A.I.P.R. par le MEEM

A.I.P.R – Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Selon l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

ACERFS Formation **organisme pilote** en Languedoc-Roussillon, **sous l'égide du ministère**, a réalisé au printemps 2015 **l'expérimentation des QCM Réseaux**.

Les + d'ACERFS :

- ✓ Centre équipé de postes informatiques reliés au ministère pour le passage des QCM
- ✓ Formateurs certifiés concepteurs réseaux par le MEEM

Intra-entreprise : Nous pouvons déléguer un formateur habilité pour un groupe de personnels en entreprise sous réserve d'une connexion Wifi de bonne qualité.



FORMATIONS RESEAUX + QCM Réglementaire

PERSONNELS EXPERIMENTES *

Catégorie	Durée	Dates du 2 nd semestre	Tarif H.T € / pers
Concepteur	1 jour - 7h	2 juin	<i>Merci de nous consulter</i>
		29 septembre	
		11 décembre	
Encadrant	1 jour - 7h	15 mai	<i>Merci de nous consulter</i>
		16 juin	
		13 juillet	
		22 septembre	
		23 octobre	
		17 novembre	
		15 décembre	
Opérateur	1 jour - 7h	29 mai	<i>Merci de nous consulter</i>
		30 juin	
		21 juillet	
		15 septembre	
		13 octobre	
		3 novembre	
		27 novembre	
		18 décembre	

* pour les personnels débutants, une session de 2 jours est requise, merci de nous consulter

A.I.P.R.

Obligation réglementaire

Selon l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Obligation de disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) à compter du 1^{er} janvier 2018 délivrée par l'employeur après vérification par celui-ci de la bonne acquisition des compétences et de la validation du QCM.

Cette habilitation est valable 5 ans et concerne 3 publics : opérateur, encadrant et concepteur.

Examen direct sans préparation :

Les personnels très initiés ont la possibilité de réaliser le QCM en direct sans préparation (durée : 1h environ). Cependant la préparation à l'examen est vivement recommandée afin de garantir la réussite du test.

Vos interlocuteurs privilégiés

Christine TEISSIER
06 63 47 84 13 – 04 66 29 85 02
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
06 63 30 84 13 – 04 66 29 85 02
conseil@acerfsformation.com

Organisme référencé



La nouvelle Agence ACERFS :

- Centre de 800m² sur 5000m² de terrain
- Plateforme pédagogique amiante
- Plateformes pédagogiques : CACES®, levage et échafaudage
- Tranchée pédagogique Réseaux amiante avec UMD
- 5 salles de réunion
- Vestiaires / douches hommes et femmes
- Base de vie, salle de détente
- Grand parking avec emplacements réservés aux stagiaires

Agence de Nîmes (Siège social)
1950, Avenue Maréchal Juin
30900 NIMES

Agence d'Aigues-Vives
ZA Lallemande – RN 113
30670 AIGUES-VIVES



L'arrêté précise les différentes catégories de travailleurs concernés et prévoit des QCM spécifiques par catégorie.

Définitions des différentes catégories de personnel à former

Concepteur	Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou en suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement des réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».
Encadrant	Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».
Opérateur	Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (jusqu'au 1 ^{er} janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR).

Comment s'organise le QCM ?

Un comité de pilotage national a élaboré 178 questions qui peuvent être posées durant l'examen.

Le candidat est installé devant un poste informatique individuel connecté à la plateforme d'examen du ministère.

- Le questionnaire des personnels « opérateurs » comprend 30 questions.
- Celui des « encadrants » et des « concepteurs » comprend 40 questions.

En cas de difficulté de lecture, le candidat peut être assisté oralement par un intervenant du centre de formation.